

Les travaux préparatoires à cette création bénéficient d'une assistance méthodologique recrutée par les établissements sur une période de 18 mois. Ils viseront à identifier les complémentarités ou partages d'activité possibles entre ces deux établissements.

La réussite de ce projet, dont dépend l'avenir de l'offre de soins dans le nord des Ardennes, nécessite que l'intérêt collectif soit porté par chacun des acteurs.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Xavier BERTRAND

Le Ministre

PARIS, LE 22 DEC. 2011

Mercurie 2011-11382/XB/ARS/GO
Scop 11034543 du 21 juillet 2011
Référence votre courrier LDC/CW/17 du 10 mai 2011

Madame le Maire,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le devenir du Centre hospitalier (CH) Manchester à Charleville-Mézières.

L'Agence régionale de santé (ARS) de Champagne-Ardenne a engagé, au côté des directeurs des établissements de santé de Charleville-Mézières et de Sedan, une réflexion visant à pérenniser une offre de soins aussi complète que possible dans le nord des Ardennes.

En effet, le contexte démographique du département est défavorable et la décroissance de la population est aggravée pour les hôpitaux par une fuite importante des patients vers la Belgique ou vers Reims.

Les établissements de santé sont ou vont être en grandes difficultés financières. Pour l'essentiel, celles-ci proviennent de l'absence de recrutements médicaux adéquats. L'existence sur un rayon de 20 km d'établissements de santé développant des activités concurrentes ne permet pas la constitution d'équipes médicales suffisamment fournies pour attirer de nouveaux médecins et rendre la permanence de soins supportable.

De plus, les établissements de court séjour à Charleville-Mézières et à Sedan développent des activités concurrentes pour toutes les disciplines chirurgicales à l'exception de l'ophtalmologie. Cette situation ne permet à aucun établissement d'avoir une équipe suffisamment nombreuse pour faire face à leurs obligations.

Compte tenu de cette situation, l'ARS a demandé aux directeurs des établissements de santé concernés de se rapprocher, avec leurs équipes médicales, pour régler dans un premier temps le maintien d'une maternité de niveau 2B à Charleville-Mézières et d'une maternité niveau 2A au CH de Sedan qui devrait déboucher sur la création d'une Communauté hospitalière territoriale (CHT).

Madame Claudine LEDOUX
Maire de Charleville-Mézières
Mairie
BP 490
08109 Charleville-Mézières Cedex